



Saison 2020/2021

Explications pour adhérer à l'association

1°) Assurance

Votre licence inclut **obligatoirement l'assurance R (responsabilité civile)**. L'assurance est valide jusqu'au 31/12/2021.

Nous vous informons de votre intérêt à souscrire une assurance contre les accidents corporels **A**.

Les assurances personnelles courantes assurent rarement les activités sportives en association.

Conseil : pour le savoir, demandez à votre assureur une attestation pour la pratique sportive associative. Vous pouvez prendre une **assurance accident dite RA (responsabilité civile et accidents corporels)**, dont les garanties sont :

Accidents corporels :

- Décès: forfait de participation aux frais d'obsèques : 5.000 €
- Invalidité permanente : indemnité pour un taux d'invalidité < 65 % = 20 000 € x taux d'invalidité
Indemnité pour un taux d'invalidité égal ou > à 65 % = 30 000 €
- Frais médicaux, sous déduction des prestations éventuelles d'un régime : 150% du tarif de remboursement de la sécurité sociale, dans la limite de 3 000 € par personne et par événement
- Prothèses dentaires = forfait de 200 € par dent pour un maximum de 4 dents
- Prothèses auditives : 200 €
- Autres prothèses : 200 €
- Lunetterie: 100 € par monture et 150 € par verre ou lentille
- Frais médicaux pratiqués par des professionnels habilités et non pris en charge par l'assurance maladie ainsi que les dépenses mentionnées : à concurrence de 1 500 €
- Frais de transport : 1 500 €

Domages matériels concomitants d'un accident corporel :

- 600 € (franchise 30 €)

Assistance en cas d'accident ou de maladie, sous réserve que :

- La maladie ou l'accident survient en France métropolitaine ou à l'étranger, entraîne une hospitalisation y compris en ambulatoire.
- Le séjour du licencié soit inférieur à un mois à l'étranger et 90 jours consécutifs en France.
 - Rapatriement et transport sanitaire (frais réels)
 - Frais d'hébergement d'une personne restée au chevet du bénéficiaire : 150 € par nuit, dans la limite de 3 000 €
 - Présence d'un proche au chevet du bénéficiaire (transport aller/retour) (frais réels)
 - Rapatriement du corps (frais réels)
 - Remboursement complémentaire des frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger: 20 000 € (1)
 - Avance de caution pénale à l'étranger : 50 000 €
 - Retour anticipé du bénéficiaire

(1) Porté à 75 000 € pour les USA, Canada, Japon.

Vous pouvez souscrire une assurance accident **MPN = Multiloisirs Pleine Nature**, qui permet un plus large éventail d'activités (liste disponible auprès d'Annie METIVIER ou sur le site Internet de la fédération. Exemple : course d'orientation, trail, sports de glisse "hivernaux", activités nautiques, ...).

Des options sont disponibles : "Garanties complémentaires du licencié", garantie décès et invalidité, indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail, aide à domicile en France métropolitaine.

2°) Certificat médical obligatoire

Possibilité de visite médicale gratuite à l'Office Municipal des Sports de Château-Thierry, sur rendez-vous, au 3, avenue Wilson, 02400 Château-Thierry. Tél : 03 23 69 09 92

Nouvelles dispositions à compter du 1^{er} Septembre 2017 :

La FFRandonnée a choisi d'appliquer la loi n°2016641 du 26/01/2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application, qui imposent aux fédérations sportives de nouvelles dispositions donnant une validité de 3 ans au certificat médical et facilitant le renouvellement des licences en permettant sous certaines conditions de ne pas présenter un nouveau certificat médical.

Voici donc les nouvelles règles applicables pour toute pratique en club ou individuelle dans le cadre de la FFRandonnée **quels que soient votre âge et la ou les disciplines pratiquées :**

. Première prise de licence : Pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée, datée de moins d'un an au jour de la prise de licence, doit être fourni par le pratiquant. Sa durée de validité est maintenant de 3 ans sous certaines conditions.

. Renouvellement de licence : Durant la période de validité de 3 ans du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un **questionnaire de santé**.

- S'il répond **NON** à toutes les questions et qu'il l'atteste, il est dispensé de présentation d'un certificat médical.
- S'il répond **OUI** à au moins une question, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la prise de licence.

. Pratique en compétition : Attention, pour pratiquer le Rando challenge® ou le longe côte en compétition, le certificat médical doit mentionner l'absence de contre-indication pour la pratique en compétition. Sa validité est aussi de 3 ans.

Lors d'une compétition, le licencié doit présenter un certificat médical de moins d'un an (à la date de la compétition) ou de moins de 3 ans accompagné des attestations de réponses négatives au questionnaire de santé, pour les années intermédiaires.

Informations à l'attention du randonneur

La randonnée n'est pas une simple promenade : selon le poids du sac et votre propre poids, selon la longueur et le dénivelé de votre randonnée ainsi que la vitesse de progression, selon les conditions météorologiques, selon votre niveau d'entraînement physique, votre organisme peut être en difficulté au cours de la randonnée rendant celle-ci de plus en plus pénible.

Avant de partir, renseignez-vous sur la longueur et le dénivelé de la randonnée, sur les conditions météorologiques prévues et choisissez votre parcours, en fonction de vos capacités physiques et psychologiques du moment.

N'oubliez pas enfin que si « Un jour de sentier = Huit jours de santé », il faut rappeler qu'une randonnée mal préparée peut devenir une randonnée ratée.

Avec votre médecin, évaluez vos capacités et connaissez vos limites.

Si vous présentez une maladie chronique mais équilibrée, ayez sur vous le(s) médicament(s) nécessaire(s) en cas d'incident et évaluez bien, avec votre médecin traitant, le niveau d'activité physique à ne pas dépasser : c'est tout l'intérêt de cet examen médical.

Prévenez l'animateur ou une personne de la randonnée de votre problème et où sont les médicaments.

3°) Rando Santé®

La Rando Santé® est une randonnée pédestre à allure et distance adaptées, accompagnée d'exercices de respiration et d'étirement doux et simples. Elle s'adresse à des personnes ayant une pathologie ou un handicap physique nécessitant une réadaptation à l'effort. Elle s'adresse également à toute personne désirant randonner lentement dans une ambiance conviviale.

Les Rando Santé® sont maintenant gratuites pour tout adhérent à l'ARPSA : Deux "Sorties Découverte" sont offertes, avant l'adhésion. *Responsable : Dominique Dage, tél. 06 85 17 72 31.*

4°) Prix de l'adhésion 2020/2021 (licence + assurance + association)

Une personne seule IR (Responsabilité civile) = 41,55 €

Une personne seule IRA (Responsabilité civile + accidents corporels) = 43,70 €

Une personne seule IMPN (Multiloisirs Pleine Nature) = 53,70 €

Une famille FR (Responsabilité civile) = 77,65 €

Une famille FRA (Responsabilité civile + accidents corporels) = 82,20 €

Une famille FMPN (Multiloisirs Pleine Nature) = 102,20 €

Une famille monoparentale avec assurance responsabilité civile et accidents corporels (obligatoire) FRAMP = 59,00 €

Adhésion au club pour une personne déjà licenciée individuellement à la FFRandonnée (ex : baliseur ou adhérent à un autre club affilié à la FFRandonnée) : 15,70 €.

**NOTE IMPORTANTE POUR LES ADHERENTS ARPSA
DE LA SAISON 2019/2020 RENOUVELANT LEUR ADHESION
POUR LA SAISON 2020/2021 :**

La crise sanitaire liée au coronavirus ne nous ayant pas permis d'assurer nos randonnées pendant plusieurs mois, le Conseil d'Administration de l'ARPSA a décidé d'accorder une réduction exceptionnelle sur le prix de l'adhésion 2020/2021 **pour les adhérents ARPSA de la saison 2019/2020 renouvelant leur adhésion pour la saison 2020/2021.**
 Cette réduction s'élève à 5 € pour une licence individuelle et à 8,50 € pour une licence famille. Cette réduction est à déduire du montant à payer (* voir le Bulletin d'adhésion Saison 2020/2021 ci-joint).

Exemple :

a) Pour un renouvellement de licence individuelle :

	Prix
Choix de licence avec son type d'assurance* (IR, IRA, IMPN, FR, FRA, FMPN, FRAMP, voir explication jointe) <i>ex : IRA</i>	43,70 €
Abonnement " PassionRando " pour 4 numéros (pour un an) : 8 € <i>ex : NON</i>	0,00 €
*Réduction exceptionnelle (5 € ou 8,50 €) <i>ex : OUI</i>	_ 5,00 €
Total	= 38,70 €

b) Pour un renouvellement de licence famille :

	Prix
Choix de licence avec son type d'assurance* (IR, IRA, IMPN, FR, FRA, FMPN, FRAMP, voir explication jointe) <i>ex : FRA</i>	82,20 €
Abonnement " PassionRando " pour 4 numéros (pour un an) : 8 € <i>ex : OUI</i>	+ 8,00 €
*Réduction exceptionnelle (5 € ou 8,50 €) <i>ex : OUI</i>	_ 8,50 €
Total	= 81,70 €

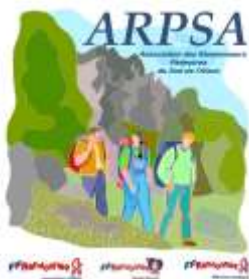
c) Pour un renouvellement d'Adhésion au club pour une personne déjà licenciée individuellement à la FFRandonnée (ex : baliseur ou adhérent à un autre club affilié à la FFRandonnée), le montant à régler sera de : 15,70 € - 5,00 € = 10,70 €.

Note complémentaire (enveloppes timbrées au format 22 cm x 11cm de préférence) :

Pour les personnes n'ayant pas internet, vous êtes priés de joindre à votre adhésion : **5 enveloppes timbrées à votre adresse** (4 pour l'envoi des programmes et 1 pour l'envoi de la licence).
 Pour les personnes ayant internet : **1 seule enveloppe timbrée à votre adresse** suffira pour l'envoi de la licence.

Attention : La licence ne sera pas réalisée si votre dossier d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion n'est pas complet.

A conserver



Association des Randonneurs Pédestres du Sud de l'Aisne

Association loi du 01/07/1901
Siège Social : 02400 Château-Thierry

Bulletin d'adhésion Saison 2020/2021

Valable du 1er Septembre 2020 au 31 Août pour une licence 2021,
à renvoyer à Annie METIVIER - 15, rue de la Louvière - 02310 Villiers Saint Denis

Nom : Prénom : Sexe : Date de naissance :

Personne rattachée (pour l'adhésion famille) : Nom : Prénom :
Sexe : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. portable :

E-Mail :

Première adhésion : OUI NON ou Renouvellement de licence : OUI NON

N° de licence (inscrit sur la licence en votre possession) : Adhérent : Personne rattachée :

Accepte de recevoir de l'information de la Fédération Française de la Randonnée, ou leurs partenaires : OUI NON

	Prix
Choix de licence avec son type d'assurance* (IR, IRA, IMPN, FR, FRA, FMPN, FRAMP, voir explication jointe)	
Abonnement " PassionRando " pour 4 numéros (pour un an) : 8 €	
*Réduction exceptionnelle (5 € ou 8,50 €)	—
Total	=

*Pour la Rando Santé[®], vous devez choisir IRA ou FRA ou FRAMP.

Le chèque est à établir à l'ordre de : Association des Randonneurs Pédestres du Sud de l'Aisne ou ARPSA et doit être accompagné d'un certificat médical ou d'une attestation de réponses négatives au questionnaire de santé, conformément aux nouvelles règles en vigueur.

Je demande l'adhésion à l'Association des Randonneurs Pédestres du Sud de l'Aisne pour la saison 2020/2021. Je m'engage à respecter les consignes de sécurité pour le groupe et moi-même et à suivre les indications des animateurs de la randonnée. Je reconnais avoir reçu une information sur l'assurance accident corporel. Je joins à mon adhésion, un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique de : la randonnée pédestre, Rando Santé[®], Marche nordique, Marche aquatique côtière, Rando challenge[®] en compétition, la raquette à neige ou une attestation de réponses négatives au questionnaire de santé. *Préciser la ou les activités pratiquées (sur le certificat médical).*

Je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la marche notamment en montagne et m'engage à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai.

J'autorise l'ARPSA ainsi que les ayants droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux activités organisées par l'ARPSA ou avec la participation de l'ARPSA, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

Je reconnais avoir reçu un exemplaire du Règlement intérieur de l'association et m'engage à le respecter, ainsi qu'un questionnaire de santé, une attestation de réponse au questionnaire de santé et un exemple de certificat médical.

Fait à : Le : Signature :

Réservée à l'association : Numéro du chèque : Banque :

Adhérent : Date du certificat médical : par Docteur :

Date de la demande de licence à la FFRandomnée : Numéro de licence :

Personne rattachée : Date du certificat médical : par Docteur :

Date de la demande de licence à la FFRandomnée : Numéro de licence :